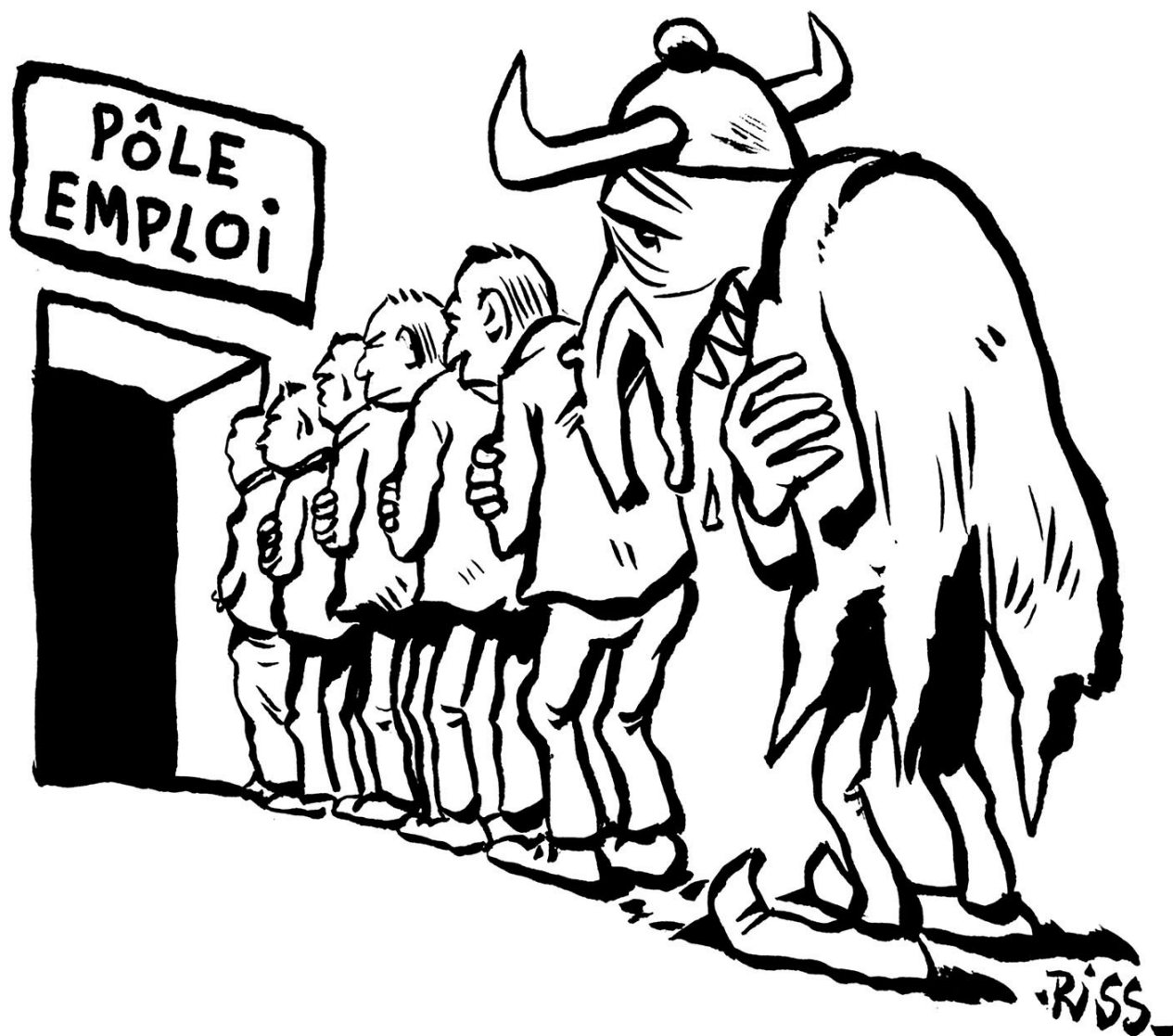


Fraudeuse comme une école de commerce

CH charliehebdo.fr/2021/01/economie/fraudeuse-comme-une-ecole-de-commerce

Jacques Littauer, *Charlie Hebdo*, 18 janvier 2021



Les fraudeurs à la Sécu les plus importants ne sont pas, et de très loin, ceux que les hommes politiques et grands médias dénoncent habituellement. Surtout qu'avec le Covid, la douche de biftons déversée par Bruno Le Maire sur les entreprises leur ouvre un gigantesque terrain de jeu pour s'en mettre un ou deux de côté, aux frais de la collectivité.

Exclu Web

Dimanche soir dernier, l'émission « Capital », sur M6, remuait une nouvelle fois le couteau dans la plaie de la fraude aux aides sociales, afin de dénoncer un « grand gaspillage ». Il s'agissait, sans surprise, de découvrir « *les fraudeurs, des Français mais aussi des étrangers, qui rivalisent d'ingéniosité pour piller sans vergogne les caisses de nos prestataires sociaux* ».

Il est certain que la fraude aux allocations chômage, aux allocations familiales, ou au Revenu de Solidarité Active, existe. Et il est probable, même s'il est très difficile de savoir ce qu'il en est exactement, que cette fraude est insupportable pour les personnes qui gagnent, par leur travail, en général très dur, très pénible, peu gratifiant, à peine plus que ceux qui vivent de la fraude aux allocations.

Mais cette fraude est petite. Comme le disent les spécialistes du sujet, « la fraude des pauvres est une petite fraude ». En effet, avec un RSA à 500€ par mois environ (le montant exact dépend de votre situation personnelle), même si vous le percevez alors que vous ne devriez pas y avoir droit, vous allez avoir... 500 euros. Alors qu'un cadre supérieur, un gros commerçant, une chirurgienne, ou une avocate peuvent gruger le fisc de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an, s'ils sont malins.

Des faux chômeurs ? Où ça ?

Et il ne faut pas croire que cette question, qui est tout sauf récente, soit négligée par les organismes sociaux. Ainsi, une enquête très précise menée par Pôle Emploi en 2017 a montré que la très grande majorité des chômeurs – 84 % exactement – cherchent activement un emploi. Et que, s'ils n'en trouvent pas, ben... c'est parce qu'il n'y en a pas. Autrement dit, « le mythe du chômeur qui se tourne les pouces et refuse les emplois qui passent en attendant d'encaisser les allocations » est... un mythe. Et qui le dit ? Dominique Seux, le chroniqueur économique réactionnaire de *France Inter*. On peut donc lui faire confiance.

Certes, 16 % des chômeurs et des chômeuses pourraient faire plus d'effort, et ce n'est pas zéro. Mais une bonne part de ces personnes privées d'emploi sont aussi privées d'allocation chômage, car l'allocation chômage n'est pas un droit universel dans notre pays. Il faut avoir cotisé suffisamment longtemps, et suffisamment d'argent, pour y avoir droit. Les allocations chômage, ce n'est pas l'argent de l'État. Et ce n'est même pas vraiment celui de Pôle Emploi : c'est celui qui a été prélevé sur les salaires des chômeurs avant qu'ils ne se fassent lourder, et qui leur est restitué lorsqu'ils et elles subissent l'accident du chômage. (Exactement comme avec votre assurance privée lorsque vous vous faites chourer votre bagnole.)

C'est pour cela, par exemple, que les étudiants qui cherchent leur premier emploi n'ont pas droit aux allocations chômage. Et comme ils n'ont pas accès au RSA s'ils ont moins de 25 ans, on leur souhaite bien du courage. D'ailleurs, saviez-vous que moins de la moitié des personnes au chômage perçoivent une allocation ? Sur 6,4 millions d'inscrits à Pôle Emploi, seules 2,6 millions de personnes sont indemnisées – soit 40 % du total. Enfin, le montant moyen des allocations chômage est de 900€, pas exactement le Pérou, surtout quand on sait que cette moyenne est tirée vers le haut par les rares cadres très bien indemnisés. Donc, comme chacun le sait en fait, le chômage est synonyme de pauvreté, ou en tous cas de grandes difficultés matérielles.

Costard, cravate, fraude

Non, celles qui se gavent, ce sont bien sûr les entreprises, à commencer par les plus grandes d'entre elles, qui pratiquent « l'optimisation fiscale », certes légale, mais parfaitement dégueulasse. Or, dans ce domaine, la France est pas loin d'être championne du monde. Les 40 entreprises qui forment le célèbre indice CAC 40 de la Bourse de Paris possèdent à elles seules 1 454 filiales dans des zones à la fiscalité douce ! Soit quand même 36 chacune en moyenne... Et là, on ne parle pas de gruger quelques centaines d'euros à la CAF, hein.

Plus récemment, la crise du Covid, et le chéquier grand ouvert du Prix Nobel de littérature Bruno Le Maire ont multiplié les opportunités de fraude pour les boîtes, toutes tailles confondues. Il leur a ainsi été très facile de déclarer leurs salariés en chômage partiel, tout en continuant à les faire bosser à plein temps, surtout que Muriel Pénicaud, puis Élisabeth Borne, se sont bien gardées de les embêter.

Un premier contrôlé effectué en septembre dernier avait identifié 225 millions d'euros détournés, mais il est évident que ce chiffre est très en-dessous de la réalité. Alors que, à titre de comparaison, la fraude totale au RSA est évaluée à 100 millions d'euros par an, comme le montre cette étude d'ATD Quart Monde. Contre, par exemple, 400 millions d'euros de fraude dus au travail non déclaré dans les entreprises...

Les écoles de commerce, nouvelle mafia ?

Plus récemment, on a appris que des dizaines d'écoles de commerce ont signé des contrats avec des entreprises pour leurs étudiants placés comme apprentis... alors que les petits jeunes jouaient à la console de jeu toute la journée, privés qu'ils étaient de cours, mais aussi d'apprentissage en entreprise. Et ce, pour une raison simple : pourquoi les entreprises, qui ont déjà du mal à occuper leurs salariés permanents, prendraient-elles des étudiants en apprentissage ?

Le gouvernement a mis en place un dispositif qui consiste à filer 500€ par mois aux écoles, pendant 6 mois, à chaque fois qu'elles placent une apprentie ou un apprenti. Or les écoles de commerce sont parmi les plus touchées par la crise, familles et élèves demandant un remboursement, au moins partiel, des frais délirants de scolarité, vu que les élèves n'y apprennent rien – ce qui a toujours été le cas, mais maintenant c'est un peu trop évident.

Tout le monde s'en doutait que les chiffres étaient bidons. Mais, du côté du gouvernement, on était trop contents de pouvoir claironner partout que « 500 000 contrats d'apprentis ont été signés », en espérant que personne n'irait vérifier. Mais comme il reste, malheureusement, encore quelques fonctionnaires compétents et honnêtes, la Direction du Ministère du Travail s'est aperçue que pas moins de 38 000 jeunes sont à la maison, et qu'il y a de lourdes suspicion de fraude pour au moins 11 000 d'entre eux. Soit une perte de 5 millions d'euros par mois pour l'État si la fraude est avérée !

Le risque de fraude à l'apprentissage étant connu depuis toujours, des règles limitent strictement le nombre d'élèves que peuvent accueillir les Centres de formation d'apprentis (CFA). Mais, comme par hasard, cette règle ne s'applique pas aux Sup de Co'

bidons, toutes financées par les deniers publics des chambres de commerce, qui ont pullulé ces dernières décennies... La porte était ouverte à la fraude ? Les écoles de commerce s'y sont engouffrées.

Résumons : moins il y aura de fraudeurs, plus le système sera légitime, et donc solide. Or ce sont les pauvres qui en ont le plus besoin, si vous voulez bien m'excuser cette lapalissade. Donc lutter contre la fraude, mille fois oui. Simplement, si vous cherchez des gens qui pillent notre bien commun le plus précieux, commencez par les riches, les PDG, et les patrons, plutôt que les immigrés de banlieue, ou les ruraux abandonnés de tous. ●